

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le lundi 13 février 2012, à compter de 19 h 30 à la salle du conseil municipal, 125, 12<sup>e</sup> Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard, conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard, conseiller  
Yvon Forget, conseiller

et

Normand Bélanger, directeur général

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le Maire déclare l'assemblée ouverte.

**18-02-12**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par le directeur général.

ADOPTÉE

**19-02-12**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2012**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 16 janvier 2012, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2012 du conseil municipal de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**20-02-12**

### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Madame Christine Mayer soit nommée représentante à l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve pour le terme débutant le 13 mars 2012, et ce, pour les 3 prochaines années.

ADOPTÉE

21-02-12

### **DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE DE L'ANNÉE 2011**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** les membres du conseil acceptent pour dépôt le rapport budgétaire de l'année 2011 préparé par le directeur général et le service financier de la municipalité.

ADOPTÉE

22-02-12

### **REMBOURSEMENT DE TAXES 2011**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à rembourser pour le dossier matricule # 6589 07 8415 le montant de 1 026.99 \$, car le contribuable s'est trompé de fournisseur et désirait payer sa carte VISA, et le dossier # 9177 30 1786 le montant de 188.56 \$, car le contribuable à payer deux fois son paiement de taxes du mois d'août 2011.

ADOPTÉE

23-02-12

### **AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DE FERME-NEUVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve verse à l'Agence de Développement de Ferme-Neuve la somme de 343.80 \$ pour 2010 à titre d'ajustement et la somme de 38, 792.13 \$ pour 2011 comme second versement de 2011, ce qui représente 50 % des taxes foncières perçues dans le cadre de l'entente de partenariat pour le développement du secteur du Windigo.

ADOPTÉE

24-02-12

### **CAMPAGNE DE PUBLICITÉ CONJOINTE « MUNICIPALITÉ/MARCHANDS DE FERME-NEUVE »**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 103.75 \$ plus les taxes applicables (TPS 5.19 + TVQ 10.35) pour un total de 119.29 \$, représentant 25 % de la facture soit versée à la Chambre de Commerce de Ferme-Neuve en paiement de la campagne publicitaire dans le journal Le Courant des Hautes-Laurentides.

ADOPTÉE

25-02-12

## PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRCAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à verser à la Municipalité régionale de Comté d'Antoine-Labelle la quote-part 2012 pour la Municipalité de Ferme-Neuve qui se détaille comme suit :

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| 1 <sup>er</sup> mars 2012 | 77, 484.50 \$ |
| 15 juillet 2012           | 77, 484.50 \$ |

ADOPTÉE

26-02-12

## ANNULATION D'UN SOLDE RÉSIDUAIRE (RÈGLEMENT N° 116)

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Ferme-Neuve a entièrement réalisé l'objet du règlement n° 116 à un coût moindre que celui prévu initialement;

**CONSIDÉRANT** que le coût réel des travaux a été de 152,260 \$, ce qui représente un montant de 76,130 \$ par palier de gouvernement et que ladite somme a été versée entièrement par le gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT** que le financement permanent de la somme autorisée par le MAMROT n'a pas été effectué;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe un solde de 169,825 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt n° 116 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents.

**QUE** la résolution portant le numéro 260-12-11 soit rescindée.

**QUE** le montant de l'emprunt du règlement n° 116 est de 0.00 \$

**QUE** les travaux ont été payés par la subvention de 152,260 \$ reçu par la municipalité du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada.

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

27-02-12

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le maire et le directeur général soient autorisés à signer la nouvelle convention collective qui lie la Municipalité de Ferme-Neuve et le Syndicat International des Travailleurs et Travailleuse de la Boulangerie, Confiserie, Tabac et Meunerie, section locale 55, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

28-02-12

### **MINISTÈRE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a reçu un chèque du *Ministère des Finances* en son nom;

**CONSIDÉRANT** que ledit chèque revient de droit au *Camping de la Baie du Diable*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à émettre un chèque de vingt (20 \$) dollars au nom du *Camping de la Baie du Diable de Ferme-Neuve* en remboursement d'un chèque encaissé par la municipalité.

ADOPTÉE

29-02-12

### **BÂTIMENT DU 181, 22<sup>E</sup> AVENUE**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a adopté la résolution 05-01-12 lors de son assemblée régulière du 16 janvier dernier;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'était pas question que la municipalité paie la main levée de ce dossier;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire quand même acquérir cet immeuble;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à payer les frais de main levée qui sont estimés à 553.16 \$ (toutes taxes incluses).

ADOPTÉE

30-02-12

### **OUVERTURE DE SOUMISSION 5, MONTÉE BASKATONG**

**CONSIDÉRANT** que le 9 février 2012 était la journée d'ouverture des soumissions pour la vente de l'immeuble du 5, montée Baskatong;

**CONSIDÉRANT** que lors de cette ouverture aucune offre d'achat n'a été faite à la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la présente offre de vente soit annulée jusqu'à une nouvelle décision du conseil.

ADOPTÉE

31-02-12

### **AIDE FINANCIÈRE À UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE**

**CONSIDÉRANT** qu'un groupe de citoyen s'est donné comme but, la création d'un Centre de la Petite Enfance (CPE);

**CONSIDÉRANT** que lors de la présentation de leur projet, le gouvernement demande l'engagement monétaire du milieu;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de Ferme-Neuve désire lui aussi participer à la création de ce CPE et d'en déterminer son implication;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme au CPE Ferme-Neuve son engagement monétaire de 1000 \$ pour la formation et le démarrage d'un CPE à Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

32-02-12

### **ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À LA RÉALISATION D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE**

**CONSIDÉRANT** qu'un groupe de citoyen s'est donné comme but, la création d'un Centre de la Petite Enfance (CPE);

**CONSIDÉRANT** que lors de la présentation de leur projet, le gouvernement demande l'engagement monétaire du milieu;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de Ferme-Neuve désire lui aussi participer à la création de ce CPE et d'en déterminer son implication;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité de Ferme-Neuve confirme au CPE Ferme-Neuve son implication en confirmant qu'advenant l'obtention de la création d'un CPE par le gouvernement du Québec, que celle-ci s'engage au déneigement du stationnement du CPE qui est estimé à 1000 \$ par année (1000 x 5 ans = 5000 \$) et qu'advenant des travaux d'aménagement, les travaux de

remblai qui sont estimés à 5000 \$ (machinerie + hommes) seront assumés par la municipalité.

**DE PLUS**, il est résolu que la municipalité confirme qu'advenant une demande d'agrandissement du site proposé pour le CPE, la municipalité s'engage à regarder la possibilité de vendre ou de donner la parcelle nécessaire à l'agrandissement demandé.

ADOPTÉE

33-02-12

### **MODIFICATION DE ZONAGE, CENTRE DE LA PETITE ENFANCE**

**CONSIDÉRANT** qu'un groupe de citoyen s'est donné comme but, la création d'un Centre de la Petite Enfance (CPE);

**CONSIDÉRANT** que lors de la présentation de leur projet, le gouvernement demande l'engagement monétaire du milieu;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal de Ferme-Neuve désire lui aussi participer à la création de ce CPE et d'en déterminer son implication;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme au C. A. du « projet création d'un CPE » que celui-ci sera ouvert à entreprendre toutes démarches de modifications au règlement de zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Section administration)

*Madame Diane Sirard quitte l'assemblée pendant la période de questions, il est 20 h 30*

*Monsieur Georges Piché quitte son siège, il est 20 h 35*

*Monsieur Georges Piché reprend son siège, il est 20 h 40*

34-02-12

### **DERNIER VERSEMENT POUR L'ACHAT DE LA SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 42, 045.01 \$ soit versée comme versement final pour l'acquisition de la surfaceuse électrique du centre sportif Ben Leduc.

**QUE** la somme de 42,045.01 \$ soit puisée à même le fonds de roulement de la municipalité et remboursable sur une période de cinq (5) ans au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

ADOPTÉE

35-02-12

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR CHRISTIAN MILLAIRE, 324, 13<sup>E</sup> RUE, FERME-NEUVE, LOT 275, AU CADASTRE DU VILLAGE DE FERME-NEUVE, ZONE RES16**

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Christian Millaire et invite la population à se prononcer;

Le directeur général fait rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure pour 1) l'empiètement du bâtiment principal côté SUD de 0.07 mètre dans la marge avant prescrite de 7.5 mètres, et 2) l'empiètement du bâtiment principal côté SUD de 0.25 mètre dans la marge avant prescrite de 7.5 mètres tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23 zone RES 16;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Ferme-Neuve, portant le numéro 32;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 27 janvier 2012, portant le numéro CCU-02-01-12;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Christian Millaire pour 1) l'empiètement du bâtiment principal côté SUD de 0.07 mètre dans la marge avant prescrite de 7.5 mètres, et 2) l'empiètement du bâtiment principal côté SUD de 0.25 mètre dans la marge avant prescrite de 7.5 mètres tel que spécifié au règlement de zonage numéro 23, le tout pour le terrain du 324, 13<sup>e</sup> Rue, à Ferme-Neuve, le tout tel que démontré au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Monsieur Normand Gobeil, dossier 1112-0410, minute 2439, et portant le numéro de lots 275, au cadastre du Village de Ferme-Neuve, au cadastre officiel du Québec, zone RES 16.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION (RÈGLEMENT 112-1)**

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Yvon Forget qu'à une prochaine assemblée de ce conseil, il y aura dépôt d'un règlement modifiant le règlement numéro 112 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme.

36-02-12

**DEMANDE D'INFORMATION : USINE DE COGÉNÉRATION**

**CONSIDÉRANT** que la Chambre de Commerce a demandé une étude à la firme *ROCHE* pour la construction éventuelle d'une usine de cogénération à Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que la firme *ROCHE* demande aux services des travaux publics de confirmer la capacité d'alimentation en eau fraîche d'environ 1000 m<sup>3</sup>/jour;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité ne possède pas l'expertise pour confirmer cette demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services professionnels pour l'étude de capacité du réseau d'alimentation en eau potable, offre déposée par Madame Nathalie Sigouin, ing. de la firme GÉNIVAR, telle que décrite dans sa correspondance du 3 février 2012.

**QUE** la somme de 4 750 \$ soit réservée à même le surplus budgétaire 2010 pour le paiement de la dépense.

ADOPTÉE

37-02-12

**TRANSPORT QUÉBEC (DEMANDE DE REMBOURSEMENT AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de la 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rue, 13<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, et 24<sup>e</sup> Avenue, chemin du Lac-des-Journalistes et la montée Leblanc, pour un montant subventionné de 45,000 \$, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE

38-02-12

**TRANSPORT QUÉBEC (DEMANDE DE REMBOURSEMENT AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER) (2)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins de la 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Rue, 13<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, et 24<sup>e</sup> Avenue, chemin du Lac-des-Journalistes et la montée Leblanc, pour un montant subventionné de 70,000 \$, échelonné sur trois années budgétaires pour les travaux précités, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉE



**39-02-12**

**ENGAGEMENT NOUVEAU POMPIER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'adhésion du nouveau pompier à son service de prévention des incendies de Ferme-Neuve en date du 13 février 2012.

Monsieur Jonathan Sauriol

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Section loisirs, urbanisme, travaux publics, incendie et varia)

**40-02-12**

**COMPTES À PAYER LISTE DÉPOSÉE POUR ACCEPTATION AU 13 FÉVRIER 2012**

Chaque membre du conseil ayant reçu une liste pour acceptation des comptes à payer, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 février 2012 à savoir :

|                                 |                |
|---------------------------------|----------------|
| DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT..... | 377, 203.54 \$ |
| DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....  | 0.00 \$        |
| TOTAL DU MOIS.....              | 377, 203.54 \$ |

et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

**41-02-12**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents de clore l'assemblée à 21 h 10.

ADOPTÉE

---

**GILBERT PILOTE**  
Maire

---

**NORMAND BÉLANGER,**  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier